

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
 SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ÎLES MARQUISES

Inscrit le : 29 MAI 2020  
 N° : 248

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



**DÉLIBÉRATION N°23-2020 du 15 mai 2020**

**Portant décision modificative n°1 du Budget Principal 2020**

L'an deux-mille-vingt, le 15 mai 2020, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 12 mai 2020 conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Félix BARSINAS

<b>DATE DE CONVOCATION:</b>	12 mai 2020
<b>DATE DE LA SÉANCE:</b>	15 mai 2020
<b>HEURE DE LA SÉANCE:</b>	10:30

<b>En exercice:</b>	15
<b>Présents:</b>	12
<b>Procurations:</b>	0
<b>Votants:</b>	12
<b>Pour:</b>	12
<b>Contre:</b>	0
<b>Abstention:</b>	0

<b>SECRETAIRE DE SEANCE:</b>	Tania BONNO
------------------------------	-------------

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration à
Athanase PAHUTOTI		X	
Henri TUIEINUI	x		
Etienne TEHAAMOANA	x		
Ani PETERANO		X	
Tania BONNO	x		
Benoît KAUTAI	x		
Joseline PIRIOTUA	x		
Félix BARSINAS	x		
Mirella TIMAU	x		
Nestor OHU	x		
Florentine SCALLAMERA	x		
Joseph KATHA	x		
Marçel BRUNEAU	x		
Georges TEIKIEHUPOKO		X	
Časimir TAMARII	x		

**Le Président expose:**

- VU** le Code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française,
- VU** l'arrêté n°2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP 1er de la loi de pays n°2010-12 du 25 août 2010;
- VU** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- VU** le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 25 janvier 2020,
- VU** le courrier n°289 du 15 mai 2020 annulant le projet éducatif du Foyer Socio Educatif de Taiohae prévu en mai 2020 et subventionné par la délibération n°13 du 25 janvier 2020
- VU** l'appel téléphonique au début du confinement annulant le projet éducatif du CSP Hakahau prévu au 1er semestre 2020 et subventionné par la délibération n°12 du 25 janvier 2020
- VU** la DÉLIBÉRATION N°x-2020 du 15 mai 2020 Portant décision à la demande de la commune de Nuku Hiva d'exonérer la contribution annuelle à la Communauté de Communes des Îles Marquises au titre de l'exercice 2020
- VU** la DÉLIBÉRATION N°21-2020 du 15 mai 2020 Approuvant le principe de l'opération "Etude d'opportunité et de faisabilité pour la gestion du service public du transport maritime aux Marquises sud"
- VU** la DÉLIBÉRATION N°22-2020 du 15 mai 2020 Portant décision de la cession du véhicule de service de la marque CHEVROLET TRAILBLAZER immatriculé 231001 P
- VU** certains événements sportifs et projets scolaires annulés à cause de la crise sanitaire du COVID-19 en Polynésie française,

**CONSIDERANT QU'** il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2020 du budget primitif, notamment en raison des événements sportifs et projets scolaires organisés par les associations mais annulés à cause de la crise sanitaire du COVID-19, de l'étude et des décisions sus-visées

il convient de procéder à la décision modificative n°1 au budget principal de la manière suivante:

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

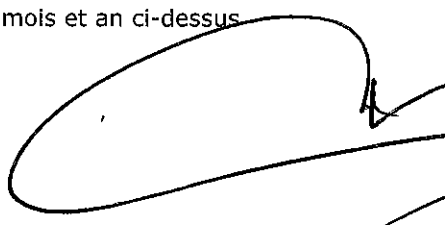

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>MONTANT</b>
61551 - Entretien et réparations sur biens mobiliers- Matériel roulant		750 000 FCFP
617 - Etudes et recherche		500 000 FCFP
6241 - Transports de biens		500 000 FCFP
6574 - Subventions de fonctionnement au associations et autres personnes de droit privé		-1 750 000 FCFP
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>MONTANT</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>MONTANT</b>
000 - Non Individualisés		1 500 000 FCFP
OP202001 - Etude d'opportunité et de faisabilité pour la gestion du service public du transport maritime aux Marquises sud		4 000 000 FCFP
2031 - Frais d'études		
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>MONTANT</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisation		2 700 000 FCFP
1346 - FIP		2 800 000 FCFP

- Article 2** Les délibérations attribuant des subventions aux associations pour l'exercice 2020 sont abrogées:
- délibération n°10 du 25 janvier 2020 Attribuant une subvention à l'UNION DU SPORT SCOLAIRE POLYNESIEN (USSP) pour l'organisation des jeux scolaires inter Marquises du 3 au 7 mai 2020
  - délibération n°12 du 25 janvier 2020 Attribuant une subvention à la Coopérative scolaire CSP de HAKAHAU pour une projet de découverte à Rangiroa du 13 au 27 mars 2020
  - délibération n°13 du 25 janvier 2020 Attribuant une subvention au Foyer Socio Educatif de Taiohae pour un projet de découvertes professionnelles, culturelles, environnementales et institutionnelles sur l'île de Tahiti du 25 au 30 mai 2020

**Article 3** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2 mois) à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4** Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



  
 Le Président  
 Félix BARSINAS

<b>CONTRÔLE A POSTERIORI</b>	
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le:	29 MAI 2020
Et publication ou notification du:	25 JUIN 2020
Le Président	